LA

SAINTE BIBLE

SELON LA VULGATE

TRADUITE EN FRANÇAIS, AVEC DES NOTES

PAR

L'ABBÉ J.-B. GLAIRE

AVEC INTRODUCTIONS, NOTES COMPLÉMENTAIRES ET APPENDICES

PAR

F. VIGOUROUX
Prêtre de Saint-Sulpice

NOUVEAU TESTAMENT

APPROUVÉ PAR LE SAINT-SIÈGE
APRÈS EXAMEN FAIT A ROME PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DE L'INDEX

A SON ÉMINENCE

LE CARDINAL DONNET

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

MONSEIGNEUR,

En dédiant à votre Éminence ma *Traduction française du Nouveau Testament*, je ne fais que remplir un devoir. Prêtre bordelais, vicaire général, comment pourrais-je oublier tout ce que vous avez fait et tout ce que vous faites encore pour le diocèse de Bordeaux? Certes, s'il est donné à vos saints et illustres prédécesseurs de voir du haut du ciel les œuvres de Votre Éminence, ils les admirent comme moi, et comme moi aussi, ils bénissent le divin auteur de *toute grâce excellente et de tout don parfait*, de ce qu'il opère chaque jour de si grandes choses par *l'homme de sa droite*.

Je suis avec le plus profond respect,

De Votre Éminence,

Le tout humble et tout obéissant serviteur,

J. B. GLAIRE.

DECRETUM

FERIA III, DIE 22 JANUARII 1861

Quum S. Ind. C. gallicam N. Testamenti versionem ex Textu latinæ Vulgatæ auctore Joanne Baptista Glaire nonnullis ex Consultoribus sedulo expendendam commiserit, iisdem proprio jam functis munere, referentibus nil prorsus quod fidei aut moribus sit adversum eo in Opere contineri; censuit ob id præviis emendationibus ac notis per designatos theologos inserendis, nihil obstare, quominus memoratæ interpretationis editio permitti possit.

Quibus per me inscriptum SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PP. IX. relatis in Audientia diei 25 Januarii SANCTITAS SUA Decretum probavit.

HIERONYMUS, Episc. Sabinus, Card. DE ANDREA, Præf.

Loco † sigilli.

Fr. Angelus-Vincentius MODENA,
Ord. Præd. S. Ind. Congr. a Secretis.

DECLARATIO

Quæ sui muneris partes erant, memoratæ in superiori Decreto versionis Auctorem emendationibus notisque subjectis ad mentem S. C. studiose diligenterque explevisse, inscriptus ex officio testor.

In quorum fidem, etc.

Datum Romæ ad S. Mariæ super Minervam idibus Februarii 1861.

Fr. Angelus Vincentius MODENA,
Ord. Præd. S. Ind. Congr. a Secretis.

DÉCRET

MARDI 22 JANVIER 1861

La S. Congrégation de l'Index, ayant chargé quelques-uns des Consulteurs d'examiner avec soin la version française du N. Testament d'après le Texte de la Vulgate latine par J. B. Glaire, et ces mêmes Consulteurs, après avoir fait l'examen qui leur avait été prescrit, ayant certifié que cet Ouvrage ne contenait rien de contraire à la foi ou aux mœurs, a été d'avis que rien ne s'opposait à ce que la publication de ladite version pût être permise, pourvu qu'on y insérât préalablement les corrections et les notes indiquées par les théologiens à ce désignés.

Lorsqu'il en a été référé par moi soussigné à NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE, LE PAPE PIE IX, dans l'Audience du 25 Janvier, sa sainteté a approuvé le Décret.

JÉROME, Év. de Sainte-Sabine, Card. D'ANDRÉA, Préfet.

Lieu † du sceau.

Fr. Ange-Vincent MODENA,
De l'Ordre des Prêcheurs, Secrétaire de la S. Congr. de l'Index.

DÉCLARATION

Le soussigné atteste d'office que pour ce qui regardait l'Auteur dans le Décret ci-dessus, il s'est soigneusement et exactement conformé à l'intention de la S. Congrégation, en faisant les corrections et en ajoutant les notes qui lui ont été indiquées.

En foi de quoi, etc.

Donné à Rome, à Sainte-Marie de la Minerve, le 13 *Février* 1861.

Fr. Ange-Vincent MODENA,
De l'Ordre des Prêcheurs, Secrétaire de la S. Congr. de l'Index.

LETTRES ÉPISCOPALES

ADRESSÉES A M. L'ABBÉ GLAIRE

SUR SA TRADUCTION DU NOUVEAU TESTAMENT

« Monsieur l'Abbé,

» Je suis très reconnaissant de la bonté que vous avez eue de m'adresser le volume de votre traduction française de la Bible. Cette œuvre élaborée par vous rend un grand service aux prêtres et aux fidèles, puisque les travaux de ce genre déjà faits laissent beaucoup à désirer. Votre nom était à lui seul une grande garantie; mais vous avez voulu que votre livre reçût la plus haute sanction, celle du Saint-Siège : la confiance la plus entière lui est donc assurée. Je le recommanderai avec empressement au clergé et aux fidèles de mon diocèse.

» Recevez, etc.

» † Jean, *Évêque d'Agen.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Il y a trente ans que j'avais l'avantage, à Saint-Sulpice, de profiter de vos bonnes leçons, et, après un si long temps écoulé, je suis heureux de pouvoir profiter encore de vos bons ouvrages.

» Votre traduction du Nouveau Testament, approuvée par le Saint-Siège, me fait désirer vivement la traduction de l'Ancien Testament. Tous les catholiques seront heureux de pouvoir opposer en toute sécurité à l'influence protestante une édition de nos Livres saints publiée en langue vulgaire avec la plus haute approbation que puisse ambitionner notre foi.

» Que Dieu bénisse de plus en plus vos travaux, monsieur l'abbé, et qu'il récompense les études si laborieuses et si saintes auxquelles vous avez dévoué votre vie entière. C'est un vœu qui sort d'un cœur plein pour vous de reconnaissance et d'amitié.

» Veuillez, etc.

» † Georges, *Archevêque d'Aix.* »

« Mon cher Abbé,

» Il y a longtemps que je suis et que j'admire vos savants travaux sur nos Livres saints; mais le plus éminent service que vous ayez rendu à l'Eglise parmi nous, c'est la traduction du Nouveau Testament en français que vous avez publiée après l'examen attentif et sous l'approbation supérieure du Saint-Siège. Il y a là pour les prêtres et pour les fidèles une garantie que nulle autre ne remplace.

» Veuillez donc en agréer mes félicitations les plus sincères unies à mes vieux sentiments d'affection en Notre Seigneur

» † P. L., *Evêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.* »

« Monsieur et respectable Ami,

» Vous me demandez ce que je pense de votre traduction du Nouveau Testament que vous avez fait revoir à Rome. Il ne m'appartient pas d'en juger l'orthodoxie, puisque vous vous êtes adressé à un juge auquel je soumets moi-même, de la manière la plus complète, tout ce qui sort de ma plume. Je ne puis donc que vous exprimer ce que j'ai éprouvé en lisant votre traduction. Je crois, mon cher ami, que vous avez rendu un très grand service en consacrant votre talent et votre érudition si remarquable à la traduction de la sainte Écriture. Tout ce que j'ai pu lire m'a paru fort bien traduit, et l'application que vous avez mise à rendre d'une manière littérale le texte sacré ne peut, à mon avis, que mériter des éloges. Puissiez-vous mener votre grande entreprise à bonne fin!

» Adieu. Je vous renouvelle, etc.

» † Jos. Ar., *Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.* »

Dans une circulaire au clergé de son diocèse, sur l'adoption de nouveaux livres liturgiques, Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux dit :

« Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer qu'une traduction française du Nouveau Testament va bientôt paraître. C'est la première de la Bible en langue vulgaire que le Saint-Siège ait approuvée après examen fait à Rome même par la Sacrée Congrégation de l'Index. Or, nous devons d'autant plus nous en féliciter, que l'auteur est un enfant du diocèse, un prêtre laborieux qui fait partie de notre chapitre depuis trente ans, et à qui nous avons donné des lettres de vicaire général honoraire, pour reconnaître les services importants qu'il a rendus à l'Église par de nombreuses et savantes publications. M. l'abbé Glaire, en effet, outre ses travaux philologiques, qui lui ont assigné un très haut rang parmi les Orientalistes, a publié, comme vous le savez, une *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, et *les Livres Saints vengés* : ouvrages devenus classiques, non seulement en France et dans les autres pays où l'on parle notre langue, mais encore en Italie et même au Chili; car ils ont été traduits en italien et en espagnol. Nous désirons donc que la traduction du Nouveau Testament de M. Glaire remplace toutes celles qui ont été tolérées dans notre diocèse jusqu'à ce jour. »

Le savant et pieux Mgr Malou, dont l'Église déplore la mort récente, écrivait à M. Glaire le 2 novembre 1860 : « Je verrai avec grand intérêt la nouvelle traduction française de la Bible que vous préparez. De toutes les traductions de la Bible en langue moderne que j'ai pu apprécier, les traductions françaises sont, sans contredit, les plus faibles et les moins satisfaisantes. Puissiez-vous combler une lacune manifeste.

» Recevez, monsieur l'abbé, l'hommage de mon respect et de mon dévouement bien sincère.

» † J. B. *Évêque de Bruges.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Je vous remercie bien sincèrement de l'attention que vous avez eue de m'offrir un exemplaire de votre traduction du Nouveau Testament.

» Après l'incomparable approbation du Saint-Siège, c'est vous dire peu en vous donnant l'assurance que ma confiance et mes sympathies sont acquises à l'œuvre et à l'auteur.

» Le clergé et les fidèles auront enfin une traduction autorisée des saintes Écritures. Je vous félicite et vous remercie, pour ma part, de nous l'avoir donnée. Lorsque l'occasion s'en présentera, je me ferai un vrai plaisir de recommander votre ouvrage.

» Agréez, etc. » † JEAN, *Évêque de Cahors.* »

« MONSIEUR L'ABBÉ,

» D'incessantes occupations ne m'ayant pas encore permis de lire au moins une partie notable de votre traduction du Nouveau Testament, dont vous avez bien voulu m'offrir un exemplaire, je suis bien en retard pour vous remercier et vous féliciter de ce précieux travail. Mais, en attendant que le temps me laisse libre d'en lire davantage, j'ai besoin au moins de vous dire que ce qui a déjà passé sous mes yeux m'a inspiré de la confiance et un vif intérêt. A vos sérieuses études des langues et de la science biblique se trouve jointe l'approbation du Saint-Siège, qui donne un grand prix à cette œuvre. Aussi n'hésiterai-je pas à le recommander au clergé de mon diocèse.

» Recevez, etc. » † L. C., *Évêque de Clermont.* »

« MONSIEUR L'ABBÉ,

» Si j'avais reçu l'exemplaire de votre traduction du Nouveau Testament, je me serais empressé de vous remercier. Je tenais beaucoup à connaître cette traduction, voilà pourquoi je l'achetai chez M. Jouby.

» Le Père Modéna me parla beaucoup de votre travail. Je lui dis que j'avais lu avec la plus grande attention votre traduction du Nouveau Testament, et que j'attendais avec impatience l'Ancien. Je lui exprimai toute ma satisfaction de la lecture que j'avais faite.

» Vous avez rendu à la religion, à la science sacrée un grand service par votre traduction de la Bible. Mes collègues dans l'épiscopat seront heureux, comme moi, de la voir se répandre dans tous les diocèses de France. J'espère que vous en annoncerez bientôt la publication.

» Veuillez agréer, monsieur l'abbé, l'assurance de ma respectueuse considération,

» J. L. M. Cardinal de BONALD, *Archevêque de Lyon.* »

« MONSIEUR L'ABBÉ,

» Je viens un peu tard, parce que j'ai voulu le faire en connaissance de cause, vous adresser mes remerciements les plus sincères pour votre sainte Bible traduite en français.

» Vous avez comblé une lacune essentielle, et rendu un véritable service à l'Église de France en lui offrant une traduction des Livres saints dont l'orthodoxie est garantie par la révision et l'approbation du Saint-Siège. Des études consciencieuses et approfondies sur les langues et les sciences bibliques, de longues années d'un enseignement dont il m'a été donné d'apprécier le mérite, vous avaient préparé à ce beau et utile travail, qui sera le digne couronnement d'une vie consacrée tout entière à l'interprétation et à la défense des saintes Écritures.

» Tous ceux qui connaissent votre Nouveau Testament font des vœux pour que l'Ancien ne tarde pas à paraître, et vienne compléter une œuvre appelée à produire

des fruits aussi durables qu'abondants. C'est en particulier le désir ardent de celui qui a l'honneur d'être votre ancien élève et dévoué serviteur en Notre Seigneur.

» † Charles, *Évêque du Mans.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Je regrette bien vivement que des occupations pressantes et des voyages que j'ai été forcé de faire ne m'aient pas permis, comme je l'aurais désiré, de vous remercier plus tôt de l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'un exemplaire de votre traduction française du Nouveau Testament. Je vous prie d'excuser ce retard, qui n'a pas dépendu de moi, et d'agréer mes sincères remerciements.

» La tâche que vous avez entreprise, monsieur l'abbé, en traduisant la Bible, est assurément pleine de difficultés; mais nul mieux que vous ne pouvait en triompher. Les études si savantes et si approfondies que vous avez faites sur la sainte Écriture vous faciliteront votre nouveau travail; il nous manque en effet une bonne traduction de la Bible; vous saurez combler cette lacune vraiment regrettable. Je suis, pour ma part, bien satisfait de ce que j'ai lu de votre traduction du Nouveau Testament, et je ne saurais trop vous engager à continuer la publication des autres parties de la Bible.

» Veuillez, etc. » † Alexandre, *Évêque de Nantes.* »

« Cher Monsieur l'Abbé,

» J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance le volume que vous avez bien voulu m'envoyer; je vous remercie et vous félicite d'avoir conduit à bonne fin cette entreprise, mais surtout d'avoir obtenu à Rome un témoignage aussi rare, sinon unique, de la plus grande et de la plus honorable approbation; nul doute qu'il n'y ait là une garantie certaine de succès et un gage de la bénédiction divine sur votre œuvre.

» Je ne manquerai pas, dans l'occasion, de parler de votre traduction et de la recommander, puisque vous avez obtenu une approbation qui suffit à tout et au delà.

» † J. M., *Cardinal-Archevêque de Paris.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Je vous prie de recevoir mes remerciements et mes félicitations pour votre traduction du Nouveau Testament et pour les notes aussi pieuses que savantes dont elle est accompagnée.

» Obligé jusqu'ici de travailler avec des traductions défectueuses, quelquefois même peu sûres, nous sentons, en France mieux qu'ailleurs, tout le prix d'un travail comme le vôtre, et ce que vous avez donné au public augmente son désir de posséder le reste; continuez donc avec courage. Quand cette grande œuvre sera menée à bonne fin, vous aurez bien mérité de l'Église; en attendant, agréez mes compliments, ainsi que l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

» Votre tout dévoué serviteur et ami,

» † René, *Évêque de Quimper.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Je vous remercie bien affectueusement de votre gracieuse attention.

» En rentrant chez moi, après une absence, je trouve votre traduction du Nouveau Testament approuvée du Saint-Siège.

» Ce seul titre remplace tous les éloges que je pourrais vous donner, ou pour parler plus juste, en dépassant toutes les louanges, il interdit la possibilité de vous en faire accepter aucune.

» Il ne me reste plus qu'à souhaiter le prompt achèvement de ce travail qui manquait à la France, ce qui du moins va nous permettre de nous conformer aux lois de l'Église, en rejetant les traductions sans autorité que nous étions condamnés à subir.

» Veuillez, etc.

» † L. M., *Évêque de Saint-Dié.* »

« Monsieur,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'offrir un volume de votre traduction française de la Bible, comprenant le Nouveau Testament, je vous en remercie.

» Les hautes approbations dont l'ouvrage est revêtu et votre mérite bien connu sont d'excellentes recommandations.

» Je m'associe bien volontiers à l'appréciation élogieuse qu'a faite de votre traduction le savant évêque de Bruges, Mgr Malou, et je ne négligerai rien pour recommander votre livre aux prêtres et aux fidèles de mon diocèse.

» † B. S. V., *Évêque de Tarbes.* »

« Monsieur l'Abbé,

» Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de m'adresser un exemplaire de votre traduction du Nouveau Testament. Je n'ai pas encore pu trouver le temps de lire votre travail, mais je ne doute pas qu'il ne réponde à la réputation que vous ont méritée les ouvrages que vous avez déjà publiés sur la sainte Écriture. Il était dans tous les cas très opportun d'avoir une traduction francaise approuvée par les Congrégations romaines.

» Agréez, monsieur l'abbé, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» † J. Hipp., *Archevêque de Tours.* »

JUGEMENT

DES CRITIQUES LES PLUS HABILES ET DES INTERPRÈTES LES PLUS SAVANTS DU PROTESTANTISME SUR LA VULGATE

1. Louis de Dieu, si versé dans la connaissance des langues orientales, comparant la Vulgate avec les traductions latines du Nouveau Testament faites par Bèze et par Érasme, dit : « Si j'affirme que l'auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est un savant et un très savant homme, je ne croirai pas avoir mal jugé. Il a des défauts, je l'avoue, il a aussi ses barbarismes ; mais je ne puis nier que j'admire partout sa bonne foi et son jugement, même dans les endroits où il paraît barbare (1). » Cet auteur ne s'est pas borné à cet aveu ; dans ses remarques tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, il appuie souvent la Vulgate et la défend contre ceux qui l'attaquent.

2. Grotius, rendant raison du motif qui l'a porté à choisir la Vulgate pour en faire le fond de ses notes sur l'Ancien Testament, dit : « J'ai toujours beaucoup estimé cette version, non seulement parce qu'elle ne renferme rien de contraire à la saine doctrine (*nulla dogmata insalubria continet*), mais encore parce que son auteur est plein d'érudition (2). »

3. Paul Fage traite de demi-savants et d'impudents tous ceux qui osent mal parler de cette version : « *Non est ergo temere nata Vulgata editio, ut quidam scioli stulte et impudenter clamitant* (3). »

4. Drusius loue le concile de Trente d'avoir donné à la Vulgate la sanction de son autorité, « parce que, dit-il, les versions nouvelles ne sont pas meilleures que cette ancienne, et qu'elles ont peut-être de plus grands défauts (4). »

5. Thomas Hartwel Horne, quoique n'ayant pas une grande autorité parmi les critiques, peut d'autant mieux être invoqué en faveur de la Vulgate, qu'étant anglican, son jugement n'est pas suspect, et qu'il parle d'après l'opinion commune de ses coreligionnaires. Cet écrivain dit donc que, « bien que la Vulgate ne soit ni inspirée, ni infaillible...., il est cependant reconnu qu'elle est en général une version fidèle, qu'elle rend assez souvent le sens des Écritures avec plus d'exactitude que les versions plus modernes...., et que, par conséquent, elle ne doit en aucune manière être négligée dans la critique biblique (5). »

6. W. Gesenius, mort en 1842, était assurément l'hébraïsant le plus habile de l'époque ; eh bien, ce savant philologue, malgré ses préjugés dogmatiques et

(1) *Notæ ad Evangelia, passim.*
(2) *Præfat. annotationum in Vet. Test.*
(3) *Præfat. ad collat. translat. Vet. Test.*
(4) *Loca difficilia Pentateuchi.*
(5) *An Introd. to the critical study and Knowledge of the holy Scriptures*, vol. II, part. I, page 239. *Eighth edition.*

son rationalisme si prononcé, combat très souvent les significations de mots hébreux et les interprétations données, soit par toutes les autres versions, soit par les commentateurs et les hébraïsants anciens et modernes, pour maintenir les sens assignés aux mots et aux phrases du texte original par l'auteur de la Vulgate. On n'a pour s'en convaincre qu'à parcourir son *Thesaurus linguæ hebrææ et chaldææ Vet. Test.*

7. Br. Walton reconnaît qu'on doit faire grand cas de la Vulgate (*magni faciendam*), tant pour son antique et son long et universel usage dans l'Occident, que pour le savoir (*doctrinam*) et la fidélité (*fidelitatem*) de l'interprète Jérôme, que les plus savants protestants (*protestantium doctissimi*) proclament avec reconnaissance comme ayant bien mérité de l'Église... Puis, après avoir cité comme défenseurs de cette version, Bèze, Andrews, Fage, Louis de Dieu et Casaubon, il ajoute : « Ces témoignages prouvent assez clairement que les protestants les plus savants, bien qu'ils n'accordent pas à la Vulgate une autorité souveraine, et qu'ils ne l'égalent pas aux sources primitives, en la déclarant exempte de toute erreur, ils ne la méprisent pas; ils lui rendent, au contraire, l'honneur qui lui est dû. C'est pourquoi nous l'avons insérée dans notre édition de la Bible, laissant de côté les traductions latines qui ont été faites de nos jours, d'après des manuscrits hébreux et grecs très récents, et auxquelles, à cause de leur nouveauté même, nous n'avons pas dû convenablement donner une place parmi les versions que leur antiquité rend vénérables (1). »

J.-B. GLAIRE.

(1) *Polyglotte, prolegom. X.*

AVERTISSEMENT

DE LA SECONDE ÉDITION

Si, comme nous en avons la preuve consolante entre les mains, notre Traduction du Nouveau Testament a reçu l'accueil le plus favorable dans toutes les parties du monde où on lit la Bible en français; si les protestants eux-mêmes ont reconnu qu'elle rendait le texte de la Vulgate avec la fidélité la plus rigoureuse, elle a été cependant l'objet de reproches plus ou moins spécieux. C'est pour cela que nous avons cru nécessaire de dire ici quelques mots qui puissent mettre le lecteur à même de voir ce qu'il y a de fondé dans ces reproches.

On a donc dit que nous avions donné au Décret de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, rendu en faveur de notre version, une portée qu'il est loin d'avoir, et que nous nous étions astreint à une littéralité exagérée qui nous a forcé de nous écarter parfois du génie de notre langue sans raison suffisante.

Le premier reproche n'est certainement pas mérité. Nous n'avons parlé qu'une seule fois du Décret de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, et voici en quels termes : « Il nous reste une dernière remarque à faire, c'est que les diverses fautes que l'on pourra relever dans notre traduction ne sauraient être d'une grande importance, puisque le Saint-Siège, auquel nous avons cru devoir la soumettre, n'en a permis la publication qu'après un long examen fait par la Sacrée Congrégation de l'Index. » (Avertissement, p. XXVI.) Or, y a-t-il là un seul mot qui exagère le sens du Décret? Quelques personnes, il est vrai, prétendent que notre livre a été examiné uniquement sous le rapport de la foi et de la morale, et nullement au point de vue de sa fidélité et de son exactitude comme traduction. — Mais cette supposition est une injure faite à Pie IX aussi bien qu'à la Sacrée Congrégation de l'*Index*. Est-il permis, en effet, de supposer que le tribunal sacré de l'*Index*, chargé officiellement par le chef infaillible de l'Église de lui déclarer si un livre annoncé comme contenant les paroles de Jésus-Christ et celles des Apôtres peut, en cette qualité, être livré aux mains des fidèles, ait donné une réponse affirmative, après s'être borné à voir si ce livre ne contenait rien de contraire à la foi et aux mœurs, et sans s'inquiéter si ces paroles divines ou divinement inspirées avaient

passé sous la plume du traducteur pures et exemptes de toute altération?

Est-il permis encore de supposer que le juge suprême, aussi peu soucieux lui-même de la vérité que ses mandataires, dans la cause la plus importante qu'il ait pu leur confier (cause dont le sujet et la matière sont Dieu et ses oracles sacrés), ait confirmé de son autorité un pareil jugement? Non, cette supposition n'est pas vraisemblable; ajoutons qu'elle n'est nullement vraie. En effet, si on consulte les archives de la Sacrée Congrégation, on y verra que, dans l'intervalle de plus de deux années, notre traduction a eu à subir son contrôle direct, et qu'au bout de cet intervalle, deux Évêques français des plus distingués ont été chargés officiellement par Pie IX de donner leur opinion motivée; on y verra que les Rapports des deux prélats, après avoir été discutés, sont devenus l'objet de nouveaux Rapports faits au sein même de la Sacrée Congrégation, et qu'on a réuni et imprimé ces divers travaux (dont un en particulier n'a pas moins de 204 pages in-fol.); on y verra qu'alors nous avons été appelé chez un consulteur, où nous avons dû, pendant plusieurs semaines, répondre, tous les jours, dans des séances de 3 à 4 heures, aux nombreuses et minutieuses difficultés contenues dans les divers Rapports, et toutes relatives à la conformité de notre traduction avec la Vulgate; enfin on y verra que ce n'est qu'à la suite de ce long examen qu'a été présenté à l'assemblée des EE. Cardinaux membres de la Sacrée Congrégation de l'*Index* un dernier Rapport qui a été examiné et approuvé par eux, pour l'être ensuite, en dernier ressort, par le Souverain Pontife.

On a prétendu encore que par la formule du Décret : *Nihil obstat quominus editio permitti possit*, il n'avait été accordé aucune approbation à notre Version, mais seulement la permission de la publier après examen et par suite des corrections insérées par l'auteur. — Pour faire une pareille observation, il faut ignorer, ou avoir oublié que dans le langage ordinaire les mots *approbation*, *autorisation*, *permission d'imprimer* ou *de publier*, sont absolument synonymes, et par là même continuellement confondus; aussi n'est-il pas un seul évêque au monde qui se fasse un scrupule de les employer indistinctement l'un pour l'autre. Il faut ignorer encore qu'il y a plusieurs sortes d'approbations, et qu'il en est une au moins qu'on ne saurait contester à notre Traduction : « Il faut distinguer trois sortes d'approbations, a dit M. Malou, ancien évêque de Bruges, et dont l'Église pleure la mort récente. La première est donnée par un concile œcuménique ou par le Souverain Pontife, proposant à tous les fidèles, comme chef de l'Église, un point de doctrine catholique; la seconde est accordée par le Souverain Pontife, comme chef de l'Église, à des auteurs catholiques, pour autoriser l'usage des versions nouvelles; la troisième peut être donnée par un archevêque, un évêque, une université catholique..... Cette (dernière) approbation est inférieure aux deux précédentes; et, d'abord, elle ne donne à la version approuvée aucune autorité dans l'Église universelle; elle est naturellement circonscrite dans le

territoire propre à la juridiction dont elle émane, elle ne place pas la version au-dessus de toute contestation ; que dis-je? Elle peut être précipitée, hasardée, erronée et reprouvée par l'Église. C'est ainsi que la version française de Richard Simon, imprimée à Trévoux avec l'approbation de deux docteurs de Sorbonne, fut condamnée par Bossuet; c'est ainsi que le Nouveau Testament de Mons, approuvé par plusieurs théologiens, fut condamné par les évêques de France et par le Saint-Siège ; c'est ainsi que la version du P. Quesnel, approuvée par le cardinal de Noailles, d'abord évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, fut condamnée par l'épiscopat français et par Clément XI (1). » Ainsi le second genre d'approbation appartient incontestablement à notre Traduction. Quant aux corrections (*emendationibus*) dont il est parlé dans le Décret, nous pouvons prouver, pièces en main, que la Sacrée Congrégation n'a pas eu à signaler, soit dans la traduction du texte, soit dans les notes, une seule faute ayant quelque importance, mais seulement des observations relatives à une rédaction plus soignée de quelques phrases, et à quelques expressions mieux choisies.

Quant au second reproche adressé à notre traduction, celui qui regarde le système de rigoureuse littéralité que nous avons constamment suivi, nous pensons en être pleinement justifié par la considération que ce système nous a été imposé par le traducteur sans égal, Bossuet, que nous avons pris pour modèle, et à qui, par conséquent, nous avons dû faire le plus d'emprunts possible. Or, Bossuet ne connaît pas de raison suffisante d'abandonner jamais, même au détriment du génie de notre langue, une littéralité qui rend le texte et le texte tout entier dans sa simplicité, dans sa rudesse, et, le cas échéant, dans ses ombres et son obscurité; une littéralité qui n'autorise point la licence criminelle d'introduire dans le texte des paraphrases qu'on devrait renvoyer dans les notes, pour ne point mêler ou substituer la pensée de l'homme à la pensée de Dieu ; une littéralité qui ne veut pas que par un esprit de ménagement et une fausse délicatesse on donne un sens vague à un terme précis; une littéralité qui exige non seulement que les expressions et les tours identiques dans le texte se rendent de la même sorte dans la traduction ; mais encore que la figure du texte, son allure, sa manière d'être, sa physionomie, soient fidèlement reproduites, en conservant tous les idiotismes grecs ou hébreux. Enfin, Bossuet ne connaît pas de raison suffisante d'abandonner une littéralité, qui, en présence du texte sacré, rejetant toutes les pompes de l'éloquence humaine, parle simplement et comme de mot à mot la langue des pauvres pêcheurs de Galilée. Ces considérations, que Bossuet a répandues çà et là dans ses écrits (2),

(1) J.-B. Malou, *La lecture de la Bible en langue vulgaire*, etc., t. I, p. 74, 76.

(2) M. Wallon, de l'Institut, digne interprète de Bossuet, a réuni la plupart de ces considérations dans *les Évangiles, traduction de Bossuet, mise en ordre*. Avertissement, *passim*.

se trouvent parfaitement résumées dans le passage suivant, où, en parlant de la traduction de Sacy, imprimée à Mons, il dit au maréchal de Bellefonds : « Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime pour moi qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans les versions les plus simples la sainte vérité de Dieu. Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, qu'elle veut faire trouver dans sa traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même, que ce soit la vérité qui nous touche, et non les ornements dont les hommes éloquents l'auront parée. La traduction de Mons aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu (1). »

On comprend aisément qu'ayant souscrit à ces conditions imposées à quiconque veut traduire la Bible d'une manière digne et convenable, nous n'ayons pas couru après l'élégance du style, vaine chimère qu'on n'atteindra jamais dans une traduction de la Bible, sans s'écarter de la voie de la fidélité et de l'exactitude. Nous avions d'ailleurs un autre modèle que nous devions imiter tout naturellement, nous voulons parler de saint Jérôme lui-même. Or, le savant Père s'est-il jamais fait un scrupule de violer le génie de l'idiome latin en employant des termes et des tours de phrases inusités dans la pure latinité classique? Et si, sans remonter aussi haut, nous demandions à l'Italien Martini, à l'Espagnol Scio, à l'Allemand Allioli et aux auteurs de la Bible anglaise catholique, pourquoi ils ont, eux aussi, sacrifié si souvent dans leurs versions le génie de leur langue et surtout l'élégance du style, ils ne manqueraient pas de répondre, que c'était pour ne pas être obligés de sacrifier quelque chose de beaucoup plus important, le respect et la fidélité dus au texte sacré. Mais si notre traduction, comme toutes celles qui se piquent d'une rigoureuse fidélité, n'est pas *d'une élégance classique*, comme on dit, elle est du moins correcte; aussi, nous ne craignons pas de le dire, ceux qui en ont critiqué certains passages ont prouvé par là même qu'ils avaient une connaissance bien imparfaite de notre langue.

Comme beaucoup de catholiques ne rougissent point de se joindre au commun des protestants pour déprimer la Vulgate, ou au moins pour lui refuser toute l'estime qui lui est due à tant de titres, nous avons cru devoir mettre en tête de notre volume les témoignages des critiques les plus habiles et des interprètes les plus savants du protestantisme en fa-

(1) *Lettre XXIX, au maréchal de Bellefonds*, t. xxxvii, p. 76; édit. de Versailles, 1818.

veur de cette Version, qui a conquis d'ailleurs la vénération de tous les siècles qu'elle a traversés...

Comme aussi nous avons été blâmé (là même où nous espérions trouver naturellement toute autre chose qu'un blâme) de nous être adressé à Rome pour y faire autoriser notre traduction, il nous a paru convenable de rapporter les lettres de NN. SS. les Evêques qui ont daigné nous féliciter de cette démarche, en employant, soit dit en passant, les expressions *de la plus haute sanction*, *celle du Saint-Siège*; *la plus haute approbation que puisse ambitionner notre foi; l'approbation supérieure du Saint-Siège; une garantie pour les prêtres et pour les fidèles qu'aucune autre ne remplace; approuvée par le Saint-Siège; une approbation qui suffit à tout et au delà.*

Le R. P. Grenier, missionnaire Oblat, à Québec, dans le bas Canada, a bien voulu nous proposer quelques améliorations que nous avons mises à profit avec reconnaissance. La Table qui termine notre volume est une de ces améliorations. Ainsi, c'est d'après les conseils du savant missionnaire que nous avons traduit en français *A Table of References*, placée à la fin des Bibles anglaises catholiques, en l'intitulant : *Citations par ordre alphabétique des textes de la Bible qui établissent les dogmes catholiques contre les erreurs des protestants.* Les catholiques peuvent opposer ces citations avec confiance aux protestants qui leur disent, que leurs prétendus dogmes ne sont nullement fondés sur l'Écriture, et qu'ils n'ont d'autre appui que les décisions imaginaires de l'Église romaine. C'est encore d'après ses conseils que nous avons ajouté à la fin de ce volume une note supplémentaire dont le but est d'appuyer par des exemples celle que nous avons faite sur les expressions, *les frères*, *les sœurs de Jésus* (Matth., XII, 46; XIII, 55, 56), « point très important, dit le Père Grenier, dont nos frères séparés se servent tous les jours pour égarer nos pauvres catholiques. »

Un dernier mot sur notre traduction. Il y a, sans contredit, dans le Nouveau Testament, comme dans les autres parties de la Bible, des passages difficiles à comprendre, puisque l'apôtre saint Pierre lui-même avoue qu'il s'en trouve dans les Épîtres de saint Paul (II Pierre, III, 16). Nous rappellerons donc au lecteur, que, comme, d'après le même apôtre, *il n'est pas permis d'expliquer aucune prophétie*, c'est-à-dire aucune parole inspirée de l'Écriture *par une interprétation particulière*, il devra, pour tous ceux que nous n'avons pu expliquer suffisamment, recourir aux pasteurs de l'Église, qui ont reçu lumière et mission pour éclaircir les difficultés, comme on recourt ordinairement et tout naturellement aux jurisconsultes, par exemple, pour toute question de législation embarrasante, ou bien aux médecins pour tous les cas difficiles que peut présenter la pathologie, ou toute autre partie de la médecine.

J.-B. GLAIRE.

AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Bien que préparé à cette traduction par une étude des langues et de la science bibliques, continuée pendant plus de quarante années, nous n'aurions osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé, et en France et en plusieurs pays étrangers, par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Si donc il y a eu témérité de notre part, nous espérons trouver dans ces encouragements une excuse légitime.

Nous avions d'abord pensé à reproduire la version de Sacy, avec de nombreux changements; mais, après un examen plus approfondi et une confrontation plus rigoureuse de cette version avec la Vulgate, nous avons dû renoncer à cette idée. Sacy, en effet, est moins traducteur que paraphraste; il semble même, dans une multitude de passages, affecter de s'écarter de la lettre, sans qu'il y ait le plus léger motif qui puisse l'y obliger. Aussi, il faut bien le reconnaître, si sa traduction se recommande par une grande pureté et une certaine élégance de style, elle ne laisse pas même entrevoir qu'elle soit la représentation d'un texte qui a conservé dans tout leur naturel les couleurs si vives et si tranchées de la composition orientale dont il émane. Ajoutons que ce mode de traduction libre, tout en mettant fort à l'aise le traducteur lui-même, laisse souvent la pensée de l'écrivain sacré dans un vague et une obscurité qui ne permettent pas au lecteur de la saisir d'une manière claire et précise. De là vient que quand on compare Sacy avec saint Jérôme, on ne comprend pas toujours quel rapport il peut y avoir entre l'un et l'autre.

Quant à la traduction de M. Genoude, elle est trop défectueuse pour que nous ayons songé un seul instant à la prendre pour base de notre travail. L'auteur, profondément ignorant de tout ce qui touche à nos divines Écritures, a accumulé contre-sens sur contre-sens, omis une foule de mots importants; et, quoiqu'il semble avoir voulu se conformer à la Vulgate et la reproduire aussi littéralement qu'il est possible, il lui arrive constamment de l'abandonner pour suivre l'hébreu ou le grec, sans les traduire exactement, et de copier, avec une fidélité scrupuleuse, la paraphrase de Sacy.

On comprend aisément que nous ayons cherché à mettre à profit les traductions bibliques de Bossuet. Il y a vingt-cinq ans que, sur les instances d'un vénérable sulpicien, M. Mollevaut, nous entreprîmes de recueillir de ses divers ouvrages tout ce qu'il a traduit de nos saintes Écritures. Ainsi nous devons beaucoup au grand évêque de Meaux; cependant il nous est arrivé fort souvent de donner des interprétations autres que les siennes. On ne saurait s'en éton-

ner, puisque, malgré son érudition d'ailleurs prodigieuse, Bossuet manquait d'une connaissance indispensable à tout exégète de la Bible, de la connaissance de l'hébreu.

Mais nous devons au lecteur quelques explications sur la nature de notre propre travail. Le premier devoir d'un traducteur étant de choisir un texte qui puisse donner toutes les garanties désirables, nous nous sommes entièrement conformé à l'édition de la Vulgate donnée à Turin par Hyacinthe Marietti, et approuvée par un décret de la Congrégation de l'Index, en date du 26 juin 1856. Quant à notre traduction elle-même, ce qui la caractérise surtout, c'est une rigoureuse littéralité. Ainsi, toutes les fois que les exigences de notre langue ne s'y sont pas opposées, nous avons rendu la Vulgate mot pour mot. Or, voici les avantages que nous avons cru trouver dans ce genre d'interprétation. D'abord la Bible conserve mieux son admirable simplicité, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la hardiesse de ses tropes; en un mot, tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur sans le fatiguer jamais. En second lieu, toutes les traductions autorisées ont suivi le système de la littéralité, et la Vulgate elle-même s'y est généralement conformée; car le manque de clarté qu'on lui reproche dans un grand nombre de passages vient précisément de ce que son auteur a cru devoir expliquer les textes originaux au pied de la lettre (1). Troisièmement enfin, le respect même dû à la parole de Dieu nous a empêché d'adopter le mode d'une traduction libre, comme exposant continuellement le traducteur à faire prendre le change sur le vrai sens des écrivains sacrés, en leur prêtant des idées qui ne sont pas les leurs. Cependant, hâtons-nous de le dire, partout où une trop grande littéralité ne rendait pas assez fidèlement ou assez clairement la pensée de ces écrivains, nous l'avons abandonnée ; mais, dans ce cas même, nous ne nous en sommes éloigné que le moins possible, et en reproduisant dans les notes les termes et les constructions que notre langue ne permettait pas d'introduire dans le corps du texte. D'un autre côté, nous n'avons pas cru nous en écarter, en traduisant certains mots de plusieurs manières, parce que dans les textes primitifs ils offrent réellement une variété de sens. Tel est, par exemple, le verbe *dire* (en latin *dico*) qui, en hébreu aussi bien qu'en chaldéen, en syriaque et en arabe, signifie souvent *répondre*, *répliquer*, *repartir*, etc., et auquel saint Jérôme lui-même a substitué tantôt *inquio*, tantôt *aio*. Tel est encore *répondre* (*respondeo*), mot représentant l'hébreu HANA, primitivement *élever la voix*, *crier;* combien de fois n'échange-t-il point sa signification première contre celle de *prendre la parole, ou parler avant tout autre ?* Et, pour ne plus citer qu'un exemple en ce genre, la même particule *et* ne réunit-elle pas, dans les quatre langues orientales que nous venons de nommer, les nuances diverses de *mais*, *cependant*, *en outre*, *ensuite*, etc., tandis qu'en mille endroits elle devient purement pléonastique pour un traducteur français, surtout quand elle marque simplement l'apodose ? Enfin, on ne viole certainement pas les lois de la littéralité, ni en négligeant dans une traduction française les particules *quia*, *quoniam*, quand elles ne sont qu'explicatives, ou en les rendant par *disant*, *en disant*, lorsque,

(1) Plusieurs critiques ont objecté que saint Jérôme s'est souvent éloigné du texte hébreu; nous avons répondu ailleurs à cette objection; nous nous bornerons à dire ici que le texte hébreu que lisait le saint docteur était évidemment différent du nôtre dans plusieurs endroits

représentant le KI hébreu, le AN arabe, le KIH persan, elles ne servent qu'à introduire dans le récit un discours direct; ni en substituant un nom au pronom qui le représente, afin d'éviter la confusion, l'amphibologie, et, en un mot, tout ce qui pourrait blesser la susceptibilité de notre langue.

Nous croyons avoir rendu plus fidèlement que la plupart des traducteurs en langues vulgaires un certain nombre de passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, non seulement en tenant compte de l'emploi ou de l'omission de l'article déterminatif, qui existe dans l'hébreu et dans le grec, et que l'auteur de la Vulgate n'a pu reproduire dans le latin; mais en conservant, autant qu'il a été possible, l'ordre même des mots, attendu que cet ordre influe toujours plus ou moins sur le sens du texte; car il est incontestable que certaines inversions, contraires à la marche naturelle et ordinaire de la phrase, ne sont nullement arbitraires et un pur effet d'euphonie, mais que le mot qui occupe la première place dans une proposition est généralement celui auquel l'écrivain sacré attache le plus d'importance, et par conséquent sur lequel il veut arrêter plus particulièrement l'esprit du lecteur (1).

Comme un certain nombre de passages de l'Écriture se trouvent diversement rendus dans les versions autorisées des catholiques anglais, espagnols, italiens et allemands, nous avons emprunté de ces versions les sens qui nous ont paru les mieux fondés, mais nous avons mentionné les autres en note (2).

L'Église s'opposant avec la plus grande sagesse à la publication de versions en langues vulgaires, quand elles ne sont pas accompagnées de notes tirées des saints Pères ou de savants écrivains catholiques, nous en avons ajouté à notre traduction; elles ont pour objet, tantôt d'éclaircir les passages obscurs, tantôt de justifier la Vulgate contre l'accusation de barbarie, en montrant que les irrégularités si étranges qu'on lui reproche ne sont que de purs hébraïsmes, qu'elle a voulu conserver par respect pour le texte sacré, tantôt de réfuter les objections faites dans le monde par des chrétiens qui ne sont pas suffisamment instruits de ce qui touche à la religion, tantôt enfin de concilier les contradictions apparentes de la Bible : toutes choses que nous nous proposons de faire avec beaucoup d'étendue dans l'édition destinée plus particulièrement aux ecclésiastiques, et que nous espérons publier immédiatement après celle-ci.

L'*Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, auquel nous avons souvent renvoyé le lecteur, est un complément de notre traduction. Craignant de rendre moins facile l'acquisition de notre livre en le grossissant par un trop grand nombre de notes, nous avons pensé que ces deux ouvrages pourraient être très utilement consultés par toutes les personnes du monde désireuses de connaître les vrais principes sur lesquels repose l'autorité de nos Livres saints, et la solution des difficultés soulevées par les incrédules modernes, et surtout par les mythologues et les critiques ratio

(1) Ce n'est pas seulement dans les langues bibliques que l'on trouve ces sortes de constructions grammaticales, c'est encore dans beaucoup d'autres idiomes, tant de l'Orient que de l'Occident; et le français, en particulier, en fournit de nombreux exemples.

(2) Ces versions, que nous avons souvent confrontées en composant la nôtre, sont la Bible anglaise, dont l'Ancien Testament a été publié pour la première fois à Douai par le Collège anglais, et le Nouveau à Reims, également par le Collège anglais; la Bible espagnole de Philippe Scio; la Bible italienne d'Antoine Martini et la Bible allemande de Joseph-François Allioit.

nalistes, contre la vérité historique et divine des principaux récits qui y sont contenus.

Nous venons de dire en quoi nous avons tâché de mieux faire que nos devanciers, et par quelle voie nous avons cherché à y parvenir. Avons-nous atteint ce but? on en jugera. Évidemment, quant à nous, si nous ne pensions pas que notre travail, envisagé sous les nombreux et divers points de vue qu'il embrasse, réunit au moins quelques avantages de plus que les autres travaux de même genre, nous n'aurions jamais eu l'idée de le publier, ou plutôt nous l'aurions abandonné, dès que nous aurions reconnu l'inanité de nos efforts. Mais avons-nous réussi de manière à être satisfait de notre œuvre, à la juger, non plus par comparaison avec les autres traductions françaises, mais avec le modèle dont nous avons entrepris la copie, c'est-à-dire la Vulgate, le livre que tout homme versé dans les matières bibliques considère comme le plus difficile à faire passer dans notre langue? Sous ce rapport, personne assurément ne jugera notre traduction plus sévèrement que nous ne l'avons fait nous-même, parce que personne n'a mieux compris toute l'étendue des difficultés que présente un pareil travail, non seulement pour le langage et pour le style, mais pour le sens exégétique et théologique. Aussi n'est-ce pas sans dessein que, dès le premiers mots de cette préface, nous avons déclaré que, malgré nos quarante années consacrées à l'étude des diverses branches de la science biblique, nous n'aurions pas osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Nous sommes donc pleinement convaincu que dans quelques passages sur le sens desquels diffèrent entre eux, et les théologiens, et les commentateurs, et les Pères eux-mêmes, nous avons pu ne pas choisir le sentiment le mieux fondé, malgré la comparaison la plus minutieuse des divers moyens qu'offre à un traducteur la critique sacrée, aussi bien que l'herméneutique et l'exégèse. Nous ne sommes pas moins convaincu qu'en ce qui touche au langage et au style, plusieurs imperfections ont pu nous échapper, les unes par inadvertance, les autres par suite du système de littéralité, que nous avons adopté. Disons cependant que sur ce dernier point nous ne pensons pas avoir dépassé les limites que nous ont tracées des écrivains qui jouissent d'une grande autorité dans le monde littéraire.

Quant aux notes qui accompagnent notre traduction, il en est quelques-unes qui, au premier abord, paraîtront peut-être trop scientifiques; mais, comme cette traduction est destinée à tous les catholiques indistinctement, et par conséquent aux hommes instruits et même aux savants, aussi bien qu'à ceux dont l'esprit est moins cultivé, nous avons cru qu'elles ne seraient pas sans quelque utilité. Encore ici, nous n'hésitons pas à le dire, il est très possible que nous ne soyons pas toujours resté dans une juste mesure.

Il nous reste une dernière remarque à faire : c'est que les diverses fautes que l'on pourra relever dans notre traduction ne sauraient être d'une grande importance, puisque le Saint-Siège, auquel nous avons cru devoir la soumettre, n'en a permis la publication qu'après un long examen fait par la S. Congrégation de l'Index.

J.-B. GLAIRE.

PRÉFACE [1]

Le *Nouveau Testament* signifie proprement la nouvelle alliance que Dieu a faite avec les hommes par la médiation de Jésus-Christ mort sur la croix, mais ici il se prend pour les monuments ou les livres sacrés, qui nous font connaître, sous ses divers rapports, cette divine alliance ; c'est-à-dire les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude, et l'Apocalypse.

Le nom d'*Évangile,* qui est grec, et qui veut dire *bonne, heureuse nouvelle,* a été donné à l'histoire de l'avènement, de la doctrine, des actions, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, le Messie promis de Dieu, et annoncé par les prophètes. Les seuls Évangiles que l'Église chrétienne ait reconnus comme authentiques sont ceux qui ont été composés par saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. Or, en écrivant son Évangile, saint Matthieu a eu principalement en vue de prouver aux Juifs que Jésus-Christ était le vrai Messie, fils de David, né d'une vierge, annoncé par les prophètes ; aussi a-t-il cité plus de passages de l'Ancien Testament que les autres évangélistes. Saint Marc, en s'attachant, dans presque tous les chapitres de son livre, à faire ressortir la puissance divine de Jésus de

(1) Ce qui fait l'objet de cette Préface ne peut être indiqué ici que fort sommairement, on le trouvera plus développé dans notre *Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, p. 379 et suiv.

Nazareth, indique suffisamment que dans la composition de son Évangile, son but a été de prouver que ce même Jésus était le maître souverain de toutes choses. Quant à saint Luc, il résulte bien de la lecture de son prologue, qu'il a voulu opposer à des histoires sans autorité ou peu exactes, son Évangile qu'il tenait de saint Paul et des apôtres, témoins fidèles et sûrs des faits qu'il raconte; mais si on examine son livre sous un point de vue général, on aperçoit que son dessein est de montrer, par l'ensemble des faits et toutes les circonstances de la vie de Jésus de Nazareth, que ce même Jésus est le véritable Sauveur de tous les hommes. Enfin saint Jean a eu plusieurs motifs d'écrire son Évangile. D'abord il ne pouvait résister au désir ardent des fidèles d'Asie, qui voulaient avoir par écrit ce qu'il leur avait dit de vive voix. En second lieu, il était tout naturel qu'il cherchât à réfuter les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, qui niaient la divinité du Verbe. Troisièmement, il voulait laisser à l'Église un corps plus complet de l'histoire et de la doctrine du Sauveur, et qui fût le supplément des autres Évangiles.

Le livre des *Actes des Apôtres*, écrit par saint Luc, est ainsi nommé, parce qu'il contient le récit de ce que firent les apôtres à Jérusalem, dans la Judée et dans les autres parties de l'univers, après l'ascension de Jésus-Christ. Ainsi il forme comme le complément des Évangiles, qui contiennent en effet des promesses et des prédictions, dont il présente lui-même l'accomplissement et la réalisation. Ajoutons qu'il est très utile pour faire comprendre les Épîtres des apôtres et surtout celles de saint Paul, lesquelles, sans les lumières qu'il nous fournit, resteraient dans bien des passages entièrement inintelligibles.

Les *Épîtres de saint Paul* sont au nombre de quatorze, savoir: une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux. Dans notre *Abrégé d'introduction*, etc., nous avons signalé les principales sources des difficultés particulières à ces Epîtres, en indiquant les moyens de les faire disparaître, au moins en partie.

Les autres *Épîtres* sont au nombre de sept, savoir : une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean et une de saint Jude. On les appelle *catholiques*, ou universelles, parce qu'elles contiennent des choses communes à toutes les Églises. On les nomme aussi *canoniques*, parce qu'elles renferment des règles ou canons

importants pour les mœurs et les instructions sur les matières de la foi, ou plutôt parce qu'elles font partie du canon ou catalogue des livres sacrés. Le but général des Épîtres catholiques est, selon saint Augustin (*De fide et operib.*, c. XIV), de réfuter les hérésies naissantes de Simon le Magicien, celles des Nicolaïtes, des Ébionites et autres hérétiques qui, abusant de la liberté évangélique, et prenant à contre-sens les paroles de saint Paul, enseignaient que la foi sans les œuvres suffisait pour le salut, et introduisaient ainsi une morale très corrompue.

Le mot grec Apocalypse, qui signifie *révélation* en général, désigne ici la révélation particulière qu'eut saint Jean l'Évangéliste dans l'île de Patmos, et qu'il a décrite lui-même dans un livre qui, pour ce motif, a été aussi nommé *Apocalypse*. Mais comme ce livre, qui est en grande partie prophétique, contient un grand nombre de passages difficiles à comprendre, nous avons cru en faciliter l'intelligence, en établissant dans notre *Abrégé d'introduction*, etc., p. 503 et suiv., quelques principes à suivre, et quelques règles à observer dans son explication.

Nous rappellerons ici que l'Écriture sainte est la parole même de Dieu, son divin Testament, le dépôt de ses secrets et de ses divines volontés, et qu'elle ne saurait être profitable, qu'autant qu'on la lira avec une foi vive, une humilité profonde, une soumission parfaite et une entière pureté d'intention.

J.-B. GLAIRE.

TABLE

DES ÉPITRES ET ÉVANGILES

QUI SE LISENT DANS L'ÉGLISE PENDANT TOUTE L'ANNÉE

(RITE ROMAIN)

Dans cette Table, le premier chiffre indique le chapitre; les deux autres, le premier et le dernier verset de chaque Épître ou Évangile.

L'AVENT.

Ier Dimanche.

Epître, Rom. chap. 13, depuis le verset 11 jusqu'au verset 14.
Evangile, Luc, 21, v. 25-33.

IIe Dimanche.

Ep. Rom., 15, v. 4-13.
Ev. Matth., 11, v. 2-10.

IIIe Dimanche.

Ep. Philipp., 4, v. 4-7.
Ev. Jean, 1, v. 19-28.

Le Mercredi des Quatre-Temps.

Ev. Luc, 1, v. 26-38.

Le Vendredi des Quatre-Temps.

Ev. Luc, 1, v. 39-47.

Le Samedi des Quatre-Temps.

VI. Ep. 2 Thessal., 2, v. 1-8.
Ev. Luc, 3, v. 1-6.

IVe Dimanche.

Ep. 1 Corinth., 4, v. 1-5.
Ev. Luc, 3, v. 1-6.

La veille de Noël,
le 24 décembre.

Ep. Rom., 1, v. 1-6.
Ev. Matth., 1, v. 18-21.

Le jour de Noël,
le 25 décembre.

A la première messe.

Ep. Tite, 2, v. 11-15.
Ev. Luc, 2, v. 1-14.

A la seconde messe.

Ep. Tite, 3, v. 4-7.
Ev. Luc, 2, v. 15-20.

A la toisième messe.

Ep. Hébr., 1, v. 1-12.
Ev. Jean, 1, v. 1-14.

Saint Etienne, premier martyr,
le 26 décembre.

Ep. Act., 6, v. 8-10, et 7, v. 54-59.
Ev. Matth., 23, v. 34-39.

Saint Jean, évangéliste,
le 27 décembre.

Ev. Jean, 21, v. 19-24.

Les Saints Innocents,
le 28 décembre.

Ep. Apoc., 14, v., 1-5.
Ev. Matth., 2, v. 3-18.

Saint Thomas de Cantorbéry,
le 29 décembre.

Ep. Hébr., 5, v. 1-6.
Ev. Jean, 10, v. 11-16.

Le Dimanche dans l'Octave de Noël.

Ep. Galat., 4, v. 7.
Ev. Luc, 2, v. 33-40.

Le Jour de la Circoncision,
le 1er janvier.

Ep. Tite, 2, v. 11-15.
Ev. Luc, 2, v. 21.

La Veille des Rois,
le 5 janvier.

Ep. Galat., 4, v. 1-7.
Ev. Matth., 2, v. 19-23.

Le Jour des Rois,
le 6 janvier.

Ev. Matth., 2, v. 1-12.

Le Dimanche dans l'Octave des Rois.

Ep. Rom., 12, v. 1-5.
Ev. Luc, 2, v. 42-52.

L'Octave des Rois.

Ev. Jean, 1, v. 29-34.

IIe Dimanche après les Rois.

Ep. Rom., 12, v. 6-16.
Ev. Jean, 2, v. 1-11.

IIIe Dimanche après les Rois.

Ep. Rom., 12, v 16-21.
Ev. Matth., 8, v. 1-13.

IVe Dimanche après les Rois.

Ep. Rom , 13, v. 8-10.
Ev. Matth., 8, v. 23-27.

Ve Dimanche après les Rois.

Ep. Coloss., 3, v. 12-17.
Ev. Matth., 13, v. 24-30.

VIe Dimanche après les Rois.

Ep. 1 Thessal., 1, v. 2-10.
Ev. Matth., 13, v. 31-35.

Le Dimanche de la Septuagésime.

Ep. 1 Corinth., 9, v. 24-27, et 10, v. 1-5.
Ev. Matth., 20, v. 1-16.

Le Dimanche de la Sexagésime.

Ep. 2 Corinth., 11, v. 19-33, et 12, v. 1-9.
Ev. Luc, 8, v. 4-15.

Le Dimanche de la Quinquagésime.

Ep. 1 Corinth., 13, v. 1-13.
Ev. Luc, 18, v. 31-43.

Le Mercredi des Cendres.

Ev. Matth., 6, v. 16-21.

Ier Jeudi de Carême.

Ev. Matth., 8, v. 5-13.

Ier Vendredi de Carême.

Ev. Matth., 5, v. 43-48,et 6, v. 1-4.

Ier Samedi de Carême.

Ev. Marc, 6, v. 47-56.

Ier Dimanche de Carême.

Ep. 2 Corinth., 6, v. 1-10.
Ev. Matth., 4, v. 1-11.

Ier Lundi de Carême.

Ev. Matth., 25, v. 31-46.

Ier Mardi de Carême.

Ev. Matth., 21, v. 10-17.

IIe Mercredi de Carême.

Ev. Matth., 12, v. 38-50.

IIe Jeudi de Carême.

Ev. Matth., 15, v. 21-28.

IIe Vendredi de Carême.

Ev. Jean, 5, v. 1-15.

IIe Samedi de Carême.

Ep. 1 Thessal., 5, v. 14-23.
Ev. Matth., 17, v. 1-9.

IIe Dimanche de Carême.

Ep. 1 Thessal., 4, v. 1-7.
Ev. le même qu'au samedi précédent.

IIe Lundi de Carême.

Ev. Jean, 8, v. 21-29.

IIe Mardi de Carême.

Ev. Matth., 23, v. 1-12.

IIIe Mercredi de Carême.

Ev. Matth., 20, v. 17-28.

IIIe Jeudi de Carême.

Ev. Luc, 16, v. 19-31.

IIIe Vendredi de Carême.

Ev. Matth., 21, v. 33-46.

IIIe Samedi de Carême.

Ev. Luc, 15, v. 11-32.

IIIe Dimanche de Carême.

Ep. Ephés., 5, v. 1-9.
Ev. Luc, 11, v. 14-26.

IIIe Lundi de Carême.

Ev. Luc, 4, v. 23-30.

IIIe Mardi de Carême.

Ev. Matth., 18, v. 15-22.

IVe Mercredi de Carême.

Ev. Matth., 15, v. 1-20.

IVe Jeudi de Carême.

Ev. Luc, 4, v. 33-34.

IVe Vendredi de Carême.

Ev. Jean, 4, v. 5-42.

IVe Samedi de Carême.

Ev. Jean, 8, v. 1-11.

IVe Dimanche de Carême.

Ep. Galat., 4, v. 2-3.
Ev. Jean, 6, 1-15.

IVe Lundi de Carême.

Ev. Jean, 2, v. 13-25.

IVe Mardi de Carême.

Ev. Jean, 7, v. 14-21.

Ve Mercredi de Carême.

Ev. Jean, 9, v. 1-38.

Ve Jeudi de Carême.

Ev. Luc, 7, v. 11-16.

Ve Vendredi de Carême

Ev. Jean, 11, v. 1-45.

Ve Samedi de Carême.

Ev. Jean, 8, v. 12-10.

Dimanche de la Passion.

Ep. Hebr., 9, v. 11-15.
Ev. Jean, 8, v. 46-59.

Lundi de la Passion.

Ev. Jean, 7, v. 32-39.

Mardi de la Passion.

Ev. Jean, 7, v. 1-13.

Mercredi de la Passion.

Ev. Jean, 10, v. 22-38.

Jeudi de la Passion.

Ev. Luc, 7, v. 36-50.

Vendredi de la Passion.

Ev. Jean, 11, v. 47-54.

Samedi de la Passion.

Ev. Jean, 12, v. 10-36.

Dimanche des Rameaux.

Evangile pour la bénédiction des palmes, Matth., 21, v. 1-9.

A la messe.

Ep. Philip., 2, v. 11.
La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon S. Matthieu. Les ch. 26-27.

Lundi Saint.

Ev. Jean, 12, v. 1-9.

Mardi Saint.

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Jean. Les chap. 14 et 15.

Mercredi Saint.

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Luc. Le chap. 22, et le chap. 23, v. 1-53.

Jeudi Saint.

Ep. 1 Corinth., 11, v. 20-32.
Ev. Jean, 13, v. 1-15.

Vendredi Saint.

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon S. Marc. Les ch. 18 et 19.

Samedi Saint.

Ep. Coloss., 3, v. 1-4.
Ev. Matth., 28, v. 1-7.

Le Jour de Pâques.

Ep. 1 Corinth., 5, v. 7-8.
Ev. Marc, 16, v. 1-7.

Lundi.

Ep. Act., 10, v. 37-43.
Ev. Luc, 24, v. 13-35.

Mardi.

Ep. Act., 13, v. 16-33.
Ev. Luc, 24, v. 36-47.

Mercredi.

Ep. Act., 3, v. 13-19.
Ev. Jean, 21, v. 1-14.

Jeudi.

Ep. Act., 8, v. 26-40.
Ev. Jean, 20, v. 11-18.

Vendredi.

Ep. 1 Pierre, 3, v. 18-22.
Ev. Matth., 28, v. 16-30.

Samedi.

Ep. 1 Pierre, 2, v. 1-10.
Ev. Jean, 20, v. 1-9.

Dimanche de Quasimodo.

Ep. 1 Jean, 5, v. 4-10.
Ev. Jean, 20, v. 19-31.

IIe Dimanche après Pâques.

Ep. 1 Pierre, 2, v. 21-25.
Ev. Jean, 10, v. 11-16.

IIIe Dimanche après Pâques.

Ep. 1 Pierre, 2, v. 11-18.
Ev. Jean, 16, v. 16-22.

IVe Dimanche après Pâques.

Ep. Jacques, 1, v. 17-21.
Ev. Jean, 16, v. 5-14.

Ve Dimanche après Pâques.

Ep. Jacq., 1, v. 22-27.
Ev. Jean, 16, v. 23-30.

Les Rogations.

Ep. Jacq., 5, v. 16-20.
Ev. Luc, 11, v. 5-13.

La Veille de l'Ascension.

Ep. Ephés., 4, v. 7-13.
Ev. Jean, 17, v. 1-11.

Le Jour de l'Ascension.

Ep. Act., 1, v. 1-11.
Ev. Marc, 16, v. 14-20.

Le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

Ep. 1 Pierre, 4, v. 7-11.
Ev. Jean, 15, v. 26, 27, et 16, v. 1-4.

La Veille de la Pentecôte.

Ep. Act., 19. v. 1-8.
Ev. Jean, 14, v. 15-21.

Le Dimanche de la Pentecôte.

Ep. Act., 2, v. 1-11.
Ev. Jean, 14, v. 23-31.

Lundi.

Ep. Act., 10, v. 42-48.
Ev. Jean, 3, v. 16-21.

Mardi.

Ep. Act., 8, v. 14-17.
Ev. Jean, 10, v. 1-10.

Mercredi des Quatre-Temps.

I Ep. Act., 2, v. 14-21.
II Ep. Act., 5, v. 12-16.
Ev. Jean, 6, v. 44-52.

Jeudi.

Ep. Act., 8, v. 5-9.
Ev. Luc, 9, v. 1-6.

Vendredi des Quatre-Temps.

Ev. Luc, 5, v. 17-26.

Samedi des Quatre-Temps.

Ep. Rom., 5, v. 1-5.
Ev. Luc, 4, v. 38-44.

Le Dimanche de la Sainte Trinité.

Ep. Rom., 11, v. 32-36.
Ev. Matth., 28, v. 18-20.

Ier Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1 Jean, 4, v. 8-21.
Ev. Luc, 6, v. 36-32.

Le Jour du Saint Sacrement.

Ep. Corinth., 11, v. 23-27.
Ev. Jean, 6, v. 55-59.

IIe Dimanche après la Pentecôte, dans l'Oct. du Saint Sacrement.

Ep. 1 Jean, 3, v. 13-18.
Ev. Luc, 14, v. 16-24.

Pour l'Octave du Saint Sacrement.

Comme au jour du saint Sacrement.

IIIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1 Pierre, 5, v. 6-11.
Ev. Luc, 15, v. 1-11.

IVe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Rom., 8, v. 18-23.
Ev. Luc, 5, v. 1-11.

Ve Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1 Pierre, 3, v. 8-15.
Ev. Matth., 5, v. 20-24.

VIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Rom., 6, v 3-11.
Ev. Marc, 8, v. 1-9.

VIIe Dimanche après la Pentecôte

Ep. Rom., 6, v. 19-23.
Ev. Matth., 7, v. 15-21.

VIIIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Rom., 8, v. 12-17.
Ev. Luc, 16, v. 1-9.

IXe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1 Corinth , 10, v. 6-13.
Ev. Luc, 19, v. 41-47.

Xe Dimanche après la Pentecôte

Ep. 1 Corinth., 12, v. 2-11.
Ev. Luc, 18, v. 9-14.

XIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1 Corinth., 15, v. 1-10.
Ev. Marc, 7, v. 31-37.

XIIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 2 Corinth., 3, v. 4-9.
Ev. Luc, 10, v. 23-37.

XIIIe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Galat., 3, v.16-22.
Ev. Luc, 17, v. 11-19.

XIVe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Galat., 5, v. 16-24.
Ev. Matth., 6, v. 24-33.

XVe Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Galat., 5, v. 25, 26, et 6, v. 1-10.

Ev. Luc, 7, v. 11-16.

XVI^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Ephés., 3, v. 13-21.
Ev. Luc, 14, v. 1-11.

XVII^e Dimanche après la Pentecôte

Ep. Ephés., 4, v. 1-6.
Ev. Matth., 22, v. 35 45.

Le Mercredi des Quatre-Temps de Septembre.

Ev. Marc, 9, v. 16-28.

Le Vendredi des Quatre-Temps de Septembre.

Ev. Luc, 7, v. 36-50.

Le Samedi des Quatre-Temps de Septembre.

VI Ep. Hébr., 9, v. 1-12.
Ev. Luc, 13, v. 6-17.

XVIII^e Dimanche après la Pentecôte

Ep. 1 Corinth., 1, v. 4-8.
Ev. Matth., 9, v. 1-8.

XIX^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Ephés., 4, v. 23-28.
Ev. Matth., 22, v. 1-14.

XX^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Ephés., 5, v. 15-21.
Ev. Jean, 4, v. 46-53.

XXI^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Ephés., 6, v. 10-17.
Ev. Matth., 18, v. 23-25.

XXII^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Philipp., 1, v. 6-11.
Ev. Matth., 22, v. 15-21.

XXIII^e Dimanche après la Pentecôte

Ep. Philipp., 3. v. 17-21, et 4, v. 1-3.
Ev. Matth., 9, v. 18-26.

XXIV^e Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Coloss., 1, v. 9-14.
Ev. Matth., 24, v. 15-35.

PROPRE DES SAINTS.

Novembre.

29. *Veille de saint André, apôtre.*

Ev. Jean, 1, v. 35-51.

30. *Saint André, apôtre.*

Ep. Rom., 10, v. 10-18.
Ev. Matth., 4, v. 18-22.

Décembre.

3. *Saint François-Xavier.*

Ev. Marc, 16, v. 15-18.

4. *Saint Pierre Chrysologue.*

Ep. 2 Timothée, 4, v. 1-8.
Ev. Matth., 5, v. 13-19.

6. *Saint Nicolas.*

Ep. Hébr., 13, v. 7-17.

7. *Saint Ambroise.*

Epître et Evangile du 4.

8. *La Conception de la Vierge*

Ev. Matth., 4, v. 1-16.

11. *Saint Damase.*

Ep. Hébr., 7, v. 23-28.
Ev. Matth., 24, v. 42-47.

13. *Sainte Luce.*

Ep. 2 Corinth., 10, v. 17-18; 11, v. 1-2.
Ev. Matth., 13, v. 31-52.

21. *Saint Thomas, apôtre.*

Ep. Ephés., 2, v. 19-22.
Ev. Jean, 20, v. 24-29.

Janvier.

Fête du saint Nom de Jésus.

Ev. Luc, 2, v. 21.

15. *Saint Paul, ermite.*

Ep. Philipp., 3, v. 7-12.
Ev. Matth., 11, v. 25-30.

18. *La Chaire de saint Pierre à Rome.*

Ep. 1 Pierre, 1, v. 1-7.
Ev. Matth., 16, v. 13-19.

20. *S. Fabien et S. Sébastien.*

Ep. Hébr., 11, v. 33-39.
Ev. Luc, 6, v. 17-23.

21. *Sainte Agnès.*

Ev. Matth., 5, v. 1-13.

25. *Conversion de saint Paul, apôtre.*

Ep. Act., 9, v. 1-22.
Ev. Matth., 19, v. 27-29.

26. *Saint Polycarpe.*

Ep. 1 Jean, 3, v. 10-16.
Ev. Matth., 10, v. 26-32.

27. *Saint Jean Chrysostome.*

Ep. 2 Timoth., 4, v. 1-8.
Ev. Matth., 5, v. 13-19.

Février.

1. *Saint Ignace.*

Ep. Rom., 8, v. 35-39.
Ev. Jean, 12, v. 24-26.

2. *La Purification de la Vierge.*

Ev. Luc, 2, v. 22-32.

5. *Sainte Agathe, vierge et martyre.*

Ep. 1 Corinth., 1, v. 26-31.
Ev. Matth., 19, v. 3-12.

24 ou 25. *Saint Mathias, apôtre.*

Ep. Act., 1, v. 15-26.
Ev. Matth., 11, v. 25-30.

Mars.

8. *Saint Jean de Dieu.*

Ev. Matth., 22, v. 35-46.

10. *Les Quarante Martyrs.*

Ep. Hébr., 11, v. 33-39.

19. *Saint Joseph.*

Ev. Matth., 1, v. 18-21.

25. *L'Annonciation de la Vierge.*

Ev. Luc, 1, v. 26-38.

Avril.

2. *Saint François de Paule.*

Ep. Philipp., 3, v. 7-12.

11. *Saint Léon, pape.*

Ev. Matth., 16, v. 13-19.

13. *Saint Herménégilde.*

Ev. Luc, 14, v. 26-33.

17. *Saint Anicet.*

Ev. Jean, 16, v. 20-22.

25. *Saint Marc, évangéliste.*

Ev. Luc, 10, v. 1-9.

Mai.

1. *Saint Jacques et saint Philippe, apôtres.*
Ev. Jean, 14, v. 1-13.

2. *Saint Athanase, évêque.*
Ep. 2 Corinth., 4, v. 5-14
Ev. Matth., 10, v. 23-28.

3. *L'Invention de la sainte Croix.*
Ep. Philipp., 2, v. 5-11.
Ev. Jean, 3, v. 1-15.

4. *Sainte Monique.*
Ev. Luc, 7, v. 11-16.

6. *Saint Jean Porte-Latine.*
Ev. Matth., 20, v. 20-23.

Juin.

11. *Saint Barnabé, apôtre.*
Ep. Act., 11, v. 21-26, et 13, v. 1-3.
Ev. Matth., 10, v. 6-22.

14. *Saint Basile.*
Ev. Luc, 14, v. 26-35.

19. *Saint Gervais et saint Protais.*
Ep. 1 Pierre, 4, v. 13-19.
Ev. Luc, 6, v. 17-23.

22. *Saint Paulin, évêque.*
Ep. 2 Corinth., 8, v. 9-15.
Ev. Luc, 12, v. 32-34.

23. *Veille de saint Jean-Baptiste.*
Ev. Luc, 1, v. 5-17.

24. *Saint Jean-Baptiste.*
Ev. Luc, 1, v. 57-68.

26. *Saint Jean et saint Paul.*
Ev. Luc, 12, v. 1-9.

28. *Veille de saint Pierre et saint Paul.*
Ep. Act., 3, v. 1-10.
Ev. Jean, 21, v. 15-19.

29. *Saint Pierre et saint Paul, apôtres.*
Ep. Act., 12, v. 1-11.
Ev. Matth., 16, v. 13-19.

30. *Commémoration de saint Paul, apôtre.*
Ep. Galat., 1, v. 11-20.
Ev. Matth., 10, v. 15-22.

Juillet.

Premier dimanche. Fête du précieux Sang.
Ep. Hébr., 9, v. 11-15.
Ev. Jean, 19, v. 30-35.

2. *La Visitation de la Vierge.*
Ev. Luc, 1, v. 39-47.

16. *Notre-Dame du Mont Carmel.*
Ev. Luc, 11, v. 27-28.

17. *Saint Alexis, confesseur.*
Ep. 1 Tim., 6, v. 6-12.
Ev. Matth., 19, v. 27-29.

19. *Saint Vincent de Paul.*
Ev. Luc, 10, v. 1-9.

22. *Sainte Madeleine.*
Ev. Luc, 7, v. 36-50.

25. *Saint Jacques, apôtre.*
Ep. 1 Corinth., 4, v. 9-15.
Ev. Matth., 20, v. 20-23.

26. *Sainte Anne, mère de la Vierge, à Paris le* 28.
Ev. Matth., 13, v. 44-52.

29. *Sainte Marthe, vierge.*
Ev. Luc, 10, v. 38-42.

Août.

2. *Saint Alphonse de Liguori*
Ep. 2 Timoth., 2, v. 1-7.
Ev. Luc, 10, v. 1-9.

4. *Saint Dominique.*
Ep. 2 Timoth., 4, v. 1-8.
Ev. Luc, 12, v. 35-40.

6. *La Transfiguration.*
Ep. 2 Pierre, 1, v. 16-19.
Ev. Matth., 17, v. 1-9.

7. *Saint Gaëtan.*
Ev. Matth., 6, v. 24-33.

10. *Saint Laurent, martyr.*
Ep 2 Corinth., 9, v. 6-10.
Ev Jean, 12, v. 24-26.

14. *Veille de l'Assomption.*
Ev. Luc, 11, v. 27-28.

15. *L'Assomption de la Vierge.*
Ev. Luc, 10, v. 38-42.

24. *Saint Barthélemi apôtre.*
Ep. 1 Corinth., 12, v. 27-31.
Ev. Luc, 6, v. 12-19.

25. *Saint Louis, roi de France.*
Ev. Luc, 19, v. 12-26.

29. *La Décollation de saint Jean-Baptiste.*
Ev. Marc, 6, v. 17-29.

Septembre.

8. *La Nativité de la Vierge.*
Ev. Matth., 1, v. 1-16.

14. *L'Exaltation de la sainte Croix.*
Ep. Philipp., 2, v. 5-11.
Ev. Jean, 12, v. 31-36.

18. *Saint Joseph de Cupertin.*
Ep. 1 Corinth., 13, v. 1-8.
Ev. Matth., 22, v. 2-14.

20. *Veille de saint Matthieu, apôtre.*
Ev. Luc, 5, v. 27-32.

21. *Saint Matthieu, apôtre.*
Ev. Matth., 9, v. 9-13.

29. *La Dédicace de saint Michel, archange.*
Ep. Apoc., 1, v. 1-5.
Ev. Matth., 18, v. 1-10.

Octobre.

2. *Saint Anges gardiens.*
Ev. Matth., 18, v. 1-10.

4. *Saint François, confesseur.*
Ep. Galat., 5, v. 14-18.
Ev. Matth., 11, v. 25-30.

9. *Saint Denis et ses compagnons, martyrs.*
Ep. Act., 17, v. 22-34.
Ev. Luc, 12, v. 1-8.
A Paris. Ev. Luc, 6, v. 17-23.

18. *Saint Luc, évangéliste.*
Ep. 2 Corinth., 8, v. 16-14.
Ev. Luc, 10, v. 1-9.

27. *Veille de saint Simon et saint Jude, apôtres.*
Ep. 1 Corinth., 4, v. 9-14.
Ev. Jean, 15, v. 1-17.

28. *Saint Simon et saint Jude, apôtres.*
Ep. Ephés., 4, v. 7-13.
Ev. Jean, 15, v. 17-25.

31. *Veille de tous les Saints.*
Ep Apoc., 5, v. 6-12.
Ev. Luc, 6, v. 17-23.

Novembre.

1. *Tous les Saints.*
Ep. Apoc., 7, v. 2-12.
Ev. Matt., 5, v. 1-12.

2. *Commémoration des Morts.*
Ep. 1 Corinth., 15, v. 51-57.
Ev. Jean, 5, v. 25-29.

11. *Saint Martin, évêque.*
Ev. Luc, 11, v. 33-36.

21. *La Présentation de la Vierge.*
Ev. Luc, 11, v. 27-28.

22. *Sainte Cécile.*
Ev. Matth., 25, v. 1-13.

23. *Saint Clément.*
Ep. Philipp., 3, v. 17-21; 4, v. 1-3.
Ev. Matth., 24, v. 42-47.

25. *Sainte Catherine, vierge et martyre.*
Ev. Matth., 25, v. 1-13.

COMMUN DES SAINTS.

Veille d'un Apôtre.
Ev. Jean, 15, v. 12-16.

Un saint Martyr, pontife.
Ep. 2 Corinth., v. 3-7.
Autre Ep. Jacq., 1, v. 12-18.
Ev. Luc, 14, v. 26-33.
Autre Ev. Matth., 16, v. 24-27.

Un saint Martyr, non pontife.
Ep. 2 Tim, v. 8-10, et 3, v. 10-12.
Autre Ep. Jacq., 1, v. 2-12.
Autre Ep. 1 Pierre, 4, v. 13-19.
Ev. Matth., 10, v. 26-32.
Autre Ev. *ibid.*, 10, v. 34-43.
Autre Ev. Jean, 12, v. 24-26.

Un saint Martyr au temps de Pâques.
Ev. Jean, 15, v. 1-7.

Plusieurs SS. Martyrs au temps de Pâques.
Ep. 1 Pierre, 1, v. 3-7.
Autre Ep. Apoc., 19, v. 1-9.
Ev. Jean, 15, v. 5-11.
Autre. Ev Jean, 10, v. 20-22.

Plusieurs SS. Martyrs, hors du temps de Pâques.
Ep. Rom.. 5, v. 1-5.
Autre Rom., 8, v. 18-23.
Autre 2 Corinth., 6, v. 4-10.
Autre Hébr., 10, v. 32-38.
Autre Hébr., 11, v. 33-39.
Autre Apoc., 7, v. 13-17.
Ev. Matth., 24, v. 3-13.
Autre Matt., 5, v. 1-12.
Autre Matt., 11, v. 25-30.
Autre Luc, 10, v. 16-20.
Autre Luc, 11, v. 47-51.
Autre Luc, 12, v. 1-8.

Un saint Confesseur, pontife
Ep. Hébr., 5, v. 1-4.
Autre Hébr., 7, v. 23-27.
Autre Hébr., 13, v. 7-17.
Ev. Matth., 24, v. 42-47.
Autre Matth., 25, v. 14-23.
Autre Marc, 13, v. 33-37.
Autre Luc, 11, v. 33-36.

Un saint Docteur.
Ep. 2 Timoth., 4, v. 1-8.
Ev. Matth., 5, v. 13-19.

Un saint Confesseur, non pontife.
Ep. 1 Corinth., 4, v. 9-14.
Autre Philipp., 3, v. 7-12.
Ev. Luc, 12, v. 32-34.
Autre Luc, 12, v. 35-40.
Autre Luc, 19, v. 12-26.

Un saint Abbé.
Ev. Matth., 19, v. 27-29.

Une sainte Vierge et Martyre
Ev. Matth., 13, v. 44-52
Autre Matth., 25, v. 1-13.

Une sainte Vierge, non Martyre.
Ep. 1 Corinth., 7, v. 25-34.
Autre 2 Cor., 10, v. 17-18.
Ev. comme pour une sainte Vierge et Martyre.

Une Sainte ni vierge, ni martyre.
Ep. 1 Tim., 5, v. 3-10.
Ev. Matth., 13, v. 44-52.

La Dédicace d'une église.
Ep. Apoc., 21, v. 2-5.
Ev. Luc, 19, v. 1-10.

Pour un mort.
Ep. 1 Thess., 4, v. 13-18.
Autre Apoc., 14, v. 13.
Ev. Jean, 6, v. 37-40.
Autre Jean, 6, v. 51-55.
Autre Jean, 11, v. 21-27.

LES ÉVANGILES

De tous les livres de l'Ecriture, l'Evangile est le plus divin. « La sagesse éternelle, qui est engendrée dans le sein du Père..., se rend [particulièrement] sensible par la parole de l'Evangile... C'est là, en effet, que nous la voyons, dit Bossuet. Ce Jésus qui a conversé avec les Apôtres, vit encore pour nous dans son Evangile, et il y répand encore, pour notre salut, la parole de vie éternelle. Comme il était le Sauveur de tous, il devait se montrer à tous. Par conséquent il ne suffisait pas qu'il parût en un coin du monde, il fallait qu'il se montrât par tous les endroits où la volonté de son Père lui avait préparé des fidèles. Il a paru dans la Judée par la vérité de sa chair, il est porté par toute la terre par la vérité de sa parole. »

« Jésus-Christ, maître de sa doctrine, la distribue tranquillement, remarque Fénelon; il dit ce qu'il lui plaît, et il le dit sans aucun effort; il parle du royaume et de la gloire céleste comme de la maison de son Père. Toutes ces grandeurs qui nous étonnent lui sont naturelles; il y est né, et il ne dit que ce qu'il voit, comme il nous l'assure lui-même. »

« Une parole de l'Evangile, dit encore Fénelon, est plus précieuse que tous les autres livres du monde ensemble; c'est la source de toute vérité. »